



12 route de Plonévez du Faou
29530 Loqueffret



12 rue du Docteur Jacq
29690 Huelgoat

Compte-rendu de la réunion de commission « vie des habitants » CCMA CCYE le 26 mai 2016 à 18h30 au bâtiment d'accueil de loisirs à Nestavel Bras à Brennilis

Présents :

CF feuille d'émergence jointe

Ordre du jour :

- Visite des locaux
- Etat des lieux financiers des services enfance jeunesse et des différents fonctionnements sur les deux territoires
- Autres questions (prise de compétence enfance jeunesse par la future CC,...)

La réunion débute par une visite du bâtiment activités nautiques ainsi que celui de l'accueil de loisirs.

Etat des lieux financiers et les différents fonctionnements :

Gérard Guen propose de commencer la réunion par un tour de table. Il demande s'il y a des remarques au sujet du compte-rendu de la réunion du 28 avril.

Depuis un petit groupe de travail s'est réuni le 12 mai pour étudier les questions budgétaires afin de comparer les coûts des différents services.

La différence entre les deux territoires est la prise de compétence par la communauté de communes du Yeun Elez de la gestion et de l'animation des activités enfance jeunesse. Cette compétence est restée communale sur le territoire des Monts d'Arrée.

Un document de synthèse reprend les éléments chiffrés. Il est parfois difficile de comparer.

Au sujet des tarifs, la mise en place du quotient familial sera sans doute obligatoire, c'est à envisager sur la CCYE.

Le transport :

Sur la CCYE, le transport est compris partiellement dans le prix de journée facturé aux parents et est pris en charge partiellement par la CCYE.

Le transport se fait de différentes manières soit avec les 2 mini-bus de la CCYE, avec le car de La Feuillée ou par des transporteurs privés (c'est le nombre d'enfants qui détermine le choix du transport).

Pas de transport des enfants organisé sur la CCMA.

Toutefois, la CCMA est propriétaire d'un mini bus, de même que la commune de Berrien.

Si le prix du service d'accueil est calculé en fonction du quotient familial, il sera moins élevé qu'actuellement, il pourrait donc être envisagé une participation des familles au transport en dehors du coût de l'accueil.

Et s'il n'y avait plus de transport ? Sans doute que bien des familles ne viendraient plus à l'ALSH.

La commune d'Huelgoat a mis en place un transport le mercredi après-midi après le repas des enfants d'Huelgoat à Berrien (ALSH)

Le transport apporte un confort aux familles.

A envisager sur les communes de la CCMA pour amener les enfants à l'ALSH à Berrien.

Prise de compétence :

La question se pose : Est-ce que la future communauté de communes prend ou non la compétence de l'animation enfance jeunesse ?

Les communes du territoire du Yeun Elez n'ont ni la volonté, ni l'aptitude à prendre cette compétence en charge

L'avis des membres de la commission est sollicité.

Gérard Guen et Marie-Pierre Coant sont d'avis que cette compétence soit communautaire.

Les équipes d'animateurs des deux territoires travaillent déjà ensemble sur des projets communs mais la gestion sera à clarifier.

Il faut une équité dans le service offert et le prix aux familles.

Sur Berrien le coût de revient/heure est de 6,78 € en moyenne. Le reste à charge de la commune est de 3,78 €/heure.

Si la nouvelle communauté de communes prend la compétence soit elle organise en régie ou elle conventionne avec l'association EPAL ou elle conventionne avec la mairie de Berrien et d'Huelgoat pour la partie CCMA.

Le personnel peut rester communal et la commune facture la prestation.

Les temps de préparation des activités seront à harmoniser.

Possibilité d'intégrer l'animateur jeunesse d'Huelgoat dans le personnel communautaire ? L'animateur a une réelle compétence vis-à-vis des jeunes avec une préférence pour la tranche d'âge des 14-17 ans et la coordination.

Le RPAM : il existe une collaboration entre la CCYE et les communes de Berrien et Huelgoat, ce service peut s'étendre également à d'autres communes.

En conclusion, la commission propose que la compétence enfance jeunesse soit reprise par la nouvelle CC.

On reprend l'existant en gardant le fonctionnement. Les deux lieux d'accueil seront conservés.

La question des tarifs se posera ainsi que le coût du transport (comment le facturer) – A réfléchir : séparer le prix du transport de l'accueil de l'ALSH.

A déterminer : prix de base sans transport, ticket de transport, facturation à part

Les questions à voir avant la prochaine réunion :

- Poser la question à la CCMA pour une prise de compétence communautaire au sujet de l'enfance jeunesse
- Voir avec la CCYE le passage au quotient familial pour les tarifs aux familles
- Voir l'intérêt du transport pour la CCMA

Un temps d'échange avec l'animateur jeunesse pourra être programmé après la décision de la CCMA pour la prise de compétence enfance jeunesse.

La prochaine réunion aura lieu le 29 ou le 30 juin à la salle Asphodèle à Berrien à 18h30.

La séance se termine à 20h20.